

FAO numérique: des améliorations possibles

Philippe
Angelozzi
Secrétaire général
de l'USPI Genève



La Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève (FAO) est éditée depuis 1753. Elle rassemble les publications des actes officiels des autorités genevoises ainsi que des avis administratifs et judiciaires devant permettre à la population d'en prendre connaissance, selon l'adage: «nul n'est censé ignorer la loi».

La FAO a subi une mutation importante. Depuis le 1er janvier 2017, elle est exclusivement éditée sur support numérique accessible gratuitement, la version papier ayant été remplacée par la version électronique. Les avis sont désormais publiés quotidiennement aux jours et aux heures ouvrables de l'administration cantonale (et non plus deux fois par semaine). Les avis relatifs aux marchés publics sont,

quant à eux, publiés sur *simap.ch*.

Si le projet s'inscrit dans une logique d'évolution technologique et d'économie des coûts, son utilisation génère toutefois des difficultés d'utilisation pour les professionnels pour lesquels la FAO représente un outil de travail important: consultation des communications officielles des différents départements de l'Etat, publication des nouvelles lois et règlements, avis de convocation au tribunal du pouvoir judiciaire, avis de poursuites et faillites, autorisations de construire, avis de décès.

La FAO ne se lit pas comme un roman, mais elle doit pouvoir se parcourir rapidement pour vérifier si un objet nous concerne ou l'un de nos mandants. Il faut pouvoir faire une lecture efficace, avec l'œil qui balaye les différentes rubriques et qui puisse crocher sur les éléments importants mis en évidence grâce à un travail de mise en page, au service de l'utilisateur.

Des évolutions techniques et de nouvelles fonctionnalités ont pu être prises en compte, depuis son lancement, avec la création de *La quotidienne*, soit un docu-

ment en format PDF téléchargeable tous les jours, ou encore l'amélioration de la fonctionnalité avec une vision d'ensemble. Mais le résultat final n'est pas encore optimal dans la mesure où, chaque jour, l'utilisateur doit parcourir un document composé de plusieurs dizaines de pages et dont l'ergonomie n'est pas des plus *user friendly*. Même si l'intention initiale de numérisation est bonne, la FAO d'aujourd'hui implique pour les professionnels de devoir passer plus de temps pour la parcourir, ce qui peut engendrer un coût supplémentaire. Il reste à espérer que des évolutions sont encore possibles.

Un projet de loi est actuellement en cours de traitement au Grand Conseil. Il vise à avoir une FAO numérique avec la même présentation que la version papier.

* Union suisse des professionnels de l'immobilier

www.uspi-geneve.ch

